



## Harcèlement moral par un voisin

Par **volga65**, le **02/04/2015** à **13:18**

Bonjour,

Je suis handicapée à 80% et depuis quelques mois je suis victime de harcèlement moral de la part de mon voisin, qui invente des faits non prouvés. A ce jour, le médiateur de l'immeuble où j'habite a fait son compte rendu et s'est effectivement rendu compte que ce dit voisin, inventait. Il semble que celui-ci est coutumier de ce genre de faits, et comme me disait le médiateur, je ne suis pas la première et ne serais pas la dernière. Je souhaiterais que cela cesse, je souhaite porter plainte. Je viens de terminer un traitement de chimiothérapie pour plusieurs cancers que j'ai eu. Les autres locataires à qui il a également fait subir du harcèlement n'ont jamais osé porter plainte ou n'ont jamais rien dit. Or, en ce qui me concerne je ne souhaite pas me laisser faire, comment puis-je démarrer une procédure ? Puis-je porter plainte pour harcèlement moral. Certains voisins sont désormais prêts à me faire des attestations.

Je vous remercie de votre réponse.

Par **moisse**, le **02/04/2015** à **15:54**

Bonsoir,

a) recueillez d'abord ces attestations.

Car une fois que les gens savent qu'une procédure a débuté, ils ont tendance à perdre la mémoire et se défilent.

b) vous écrivez au procureur de la république en lui exposant les faits sans qualifier le motif de votre plainte.

Il est assez grand pour définir la qualification pénale adéquate, s'il décide de poursuivre le

voisin en question.